

LE PROCESSUS DÉCISIONNEL EUROPÉEN - ÉLABORATION DE LA POSITION FRANÇAISE



Canva Pro Stock Media

DÉROULEMENT



Le séminaire du "processus décisionnel européen, élaboration de la position française", organisé par M. Jean-Michel THIVEL, chargée de mission auprès du Secrétariat général des affaires européennes, s'est déroulé les 1er et 2 décembre 2020 en distanciel.

Il a permis aux élèves-attachés d'appréhender le processus décisionnel européen, notamment, d'élaborer un texte européen de sa négociation à sa publication par le biais d'une simulation de la négociation interministérielle pilotée par le secrétaire général des affaires européennes.

Dans un premier temps, les élèves ont eu accès à un rappel des institutions européennes puis, ont échangé autour de plusieurs thèmes d'actualité : le plan de relance, protection des frontières, crise du Covid 19...

Un deuxième temps a été consacré aux travaux pratiques, les élèves ont été divisés en groupes de travail représentant des ministères. Les intervenants, faisant fonction de directeurs, ont précisé le contexte, présenté la politique générale du ministère représenté et exposé le cas concret :

- *Élaboration de la position française sur la base d'une proposition de directive relative à la protection de l'environnement par le droit pénal.*

CONTENU DU SÉMINAIRE

- Présentation des institutions européennes dans le cadre du processus décisionnel européen.
- Présentation du Secrétariat général des affaires européennes (SGAE).
- Élaboration de la position française : Les stagiaires sont répartis en 4 groupes afin de déterminer la position française en vue d'une réunion interministérielle tenue au SGAE. Chaque groupe doit défendre la position de son ministère, une fois le dossier présenté.
 - Groupe 1 : Ministère de la Justice
 - Groupe 2 : Ministère, Direction "énergie"
 - Groupe 3 : Ministère, Direction "environnement"
 - Groupe 4 : Ministère des Finances - DGE.
- Simulation d'une réunion interministérielle au Secrétariat général des affaires européennes, en présence du représentant de la Représentation permanente à Bruxelles.
- Désignation de un ou deux rapporteurs par groupe, afin de défendre leur position devant l'ensemble de la promotion.
- Correction et synthèse du séminaire.



Canva Pro Stock Media



Canva Pro Stock Media

UN EXERCICE PROFESSIONNALISANT



Les mises en situation ont permis aux élèves-attachés d'utiliser les mécanismes des procédures européennes, d'être attentifs à la base juridique retenue, au traité invoqué et au glissement d'une compétence nationale à une compétence de l'Union européenne.

L'objectif de la formation était de permettre aux élèves, à l'issue de ces deux jours, de connaître les enjeux et d'appréhender l'impact de la construction européenne sur l'action publique à tous les niveaux de processus décisionnel auxquels ils se trouvaient.